

CD/PV.108  
19 février 1981  
FRANCAIS

COMPTE RENDU DEFINITIF DE LA CENT HUITIEME SEANCE

Tenue au Palais des Nations, à Genève,  
le jeudi 19 février 1981, à 10 h 30

Président : M. F. de la GORCE (France)

## PRESENTS A LA TABLE DU COMITE

Algérie : M. M. MATI

Allemagne, République fédérale d' : M. G. PFEIFFER  
M. N. KLINGLER  
M. H. MÜLLER  
M. W. RÖHR

Argentine : M. F. JIMENEZ DAVILA  
Mlle N. FREYRE PENABAD

Australie : M. R.A. WALKER  
M. R. STEELE  
M. T. FINDLAY

Belgique : M. A. ONKELINX

Birmanie : U NGWE WIN  
U THAN HTUN

Brésil : M. C.A. de SOUZA e SILVA  
M. S. de QUEIROZ DUARTE

Bulgarie : M. P. VOUTOV  
M. I. SOTIROV  
M. R. DEYANOV  
M. K. PRAMOV

Canada : M. G. SKINNER  
M. B. THACKER  
M. C. CACCIA

Chine : M. LIANG Yufan  
M. PAN Jusheng  
M. SA Benwang

Cuba : Mme V. BOROWDOSKY JACKIEWICH

Egypte : M. I.A. HASSAN  
M. M.N. FAHMY  
Mlle N. BASSIM

Etats-Unis d'Amérique : M. C.C. FLOWERREE  
Mme K. CRITTENBERGER  
M. J.A. MISKEL  
M. H. WILSON  
M. S. FITZGERALD  
M. F. de SIMONE  
M. L. FLEISCHER

Ethiopie : M. T. TERREFE  
M. F. YOHANNES

## PRESENTS A LA TABLE DU COMITE (suite)

<u>France</u> :	M. F. de la GORCE M. J. de BEAUSSE M. M. COUTHURES
<u>Hongrie</u> :	M. I. KOMIVES M. C. GYORFFY
<u>Inde</u> :	M. A.P. VENKATESWARAN M. S. SARAN
<u>Indonésie</u> :	M. E. SOEPRAPTO M. HARYOMATARAM M. F. QASIM M. KARYONO
<u>Iran</u> :	M. M. DABIRI M. D. AMERI
<u>Italie</u> :	M. A. CIARRAPICO M. B. CABRAS M. E. di GIOVANNI
<u>Japon</u> :	M. Y. OKAWA M. M. TAKAHASHI M. R. ISHII M. K. SHIMADA
<u>Kenya</u> :	M. S. SHITEMI M. G. MUNIU
<u>Maroc</u> :	M. M. CHRAIBI
<u>Mexique</u> :	M. A. GARCIA ROBLES M. M.A. CACERES
<u>Mongolie</u> :	M. S.H. LKHASHID
<u>Nigéria</u> :	M. T. AGUIYI-IRONSI
<u>Pakistan</u> :	M. T. ALTAF
<u>Pays-Bas</u> :	M. R.H. FEIN
<u>Pérou</u> :	M. F. VALDIVIESO
<u>Pologne</u> :	M. B. SUJKA
<u>République démocratique allemande</u> :	M. G. HERDER M. H. THIELICKE M. M. KAULFUSS M. P. BÜNTIG
<u>Roumanie</u> :	M. T. MELESCANU

## PRESENTS A LA TABLE DU COMITE (suite)

<u>Royaume-Uni</u> :	M. D.M. SUMMERHAYES M. N.H. MARSHALL M. B. NOBLE Mme J.I. LINK M. E. YEO
<u>Sri Lanka</u> :	M. H.M.G.S. PALIHAKKARA
<u>Suède</u> :	M. C. LIDGARD M. S. STRÖMBÄCK M. J. LUNDIN M. J. PRAWITZ
<u>Tchécoslovaquie</u> :	M. P. LUKES M. A. CIMA M. L. STAVINOHA
<u>Union des Républiques socialistes soviétiques</u> :	M. B.P. PROKOFIEV M. L.A. NAUMOV M. V.A. PERFILIEV M. L.S. MOCHKOV M. V.M. GANJA M. A.G. DOULYAN M. Y.V. KOSTENKO M. S.N. RIOUKHINE
<u>Venezuela</u> :	M. A.R. TAYLHARDAT M. O.A. AGUILAR Mlle G. da SILVA
<u>Yougoslavie</u> :	M. M. VRHUNEC M. B. BRANKOVIC
<u>Zaire</u> :	M. LONGO B. NDAGA M. O. GNOK
<u>Secrétaire du Comité et Représentant personnel du Secrétaire général</u> :	M. R. JAIPAL
<u>Secrétaire adjoint du Comité</u> :	M. V. BERASATEGUI

M. VRHUNEC (Yougoslavie) (traduit de l'anglais) : Monsieur le Président, point n'est besoin d'analyser en détail le débat général qui s'est déroulé au Comité pour en conclure que l'interdiction complète des essais nucléaires est l'un des problèmes clés du désarmement, et en particulier du désarmement nucléaire. Dans leurs observations, toutes les délégations ici présentes ont souhaité et demandé sans équivoque l'arrêt de la course aux armements nucléaires et la cessation des essais, visant au perfectionnement de ces armes.

Que faut-il faire dès maintenant afin de sortir de l'impasse cette question, d'une importance primordiale pour l'arrêt de la course aux armements, et d'obtenir des résultats concrets et positifs le plus tôt possible ? La première et la plus importante des mesures que puisse prendre le Comité du désarmement est d'entamer d'urgence des négociations concrètes en vue de la conclusion d'un accord sur l'interdiction des essais. Ce point figure à l'ordre du jour du Comité depuis longtemps déjà, sans qu'aucun résultat notable ait été obtenu, bien que cette tâche soit l'une des premières qui s'imposent à nous tous ici présents, et non seulement à nous, mais à la communauté internationale tout entière. Les résolutions de l'Assemblée générale des Nations Unies l'indiquent clairement, et il y a de bonnes raisons pour que le Comité entreprenne l'examen de cette question qui a donné lieu à des propositions pertinentes.

Nous savons que des négociations sont en cours entre les Etats-Unis, l'URSS et le Royaume-Uni, et de temps à autre, nous recevons des informations sur le déroulement de ces pourparlers. Ce que nous avons ainsi appris jusqu'ici peut paraître encourageant, mais n'a guère de valeur pratique. Aucun progrès n'a été accompli et les positions des trois puissances nucléaires ne se rapprochent que très lentement. A notre avis, les négociations tripartites ne devraient pas faire obstacle à des travaux parallèles, ici et là, en ce qui concerne la convention internationale sur l'interdiction complète des essais nucléaires. Il s'agit de deux activités complémentaires qui doivent être menées simultanément, la seule chose importante étant qu'elles puissent aboutir à une heureuse solution. A notre avis, la stagnation des négociations et la persistance des divergences entre les puissances nucléaires sont principalement dues aux difficultés de la vérification. Cependant, plusieurs rapports du Groupe d'experts sismologues indiquent nettement qu'il est possible de résoudre les problèmes de vérification si on en a la volonté. C'est pourquoi nous pensons que le Comité devrait procéder à un examen plus complet de la question de l'interdiction des essais nucléaires, qui, indépendamment des négociations trilatérales, relève à la fois de sa compétence et de son mandat. On devrait tirer pleinement parti du fait que nous sommes disposés, en tant que membres du Comité, à contribuer pleinement au règlement de cette question. Nos déclarations montrent que nous visons tous le même objectif : l'arrêt de la course aux armements nucléaires. Dès lors, nous devrions tous apporter une contribution appropriée à cette fin.

La délégation yougoslave considère comme essentielle l'existence d'une volonté politique pour que l'on puisse arriver aussitôt que possible à un consensus complet sur l'adoption d'un accord international interdisant les essais nucléaires. Si cette volonté politique ne se manifestait pas immédiatement, dans les deux sortes de négociations, on serait fondé à mettre en doute la sincérité des déclarations ou des observations dans lesquelles les puissances nucléaires ont exprimé leur volonté de mettre fin à la course aux armements nucléaires. Le désir que l'on manifeste ainsi serait bien peu de chose s'il ne se traduisait pas dans les faits, s'il n'entraînait pas un changement d'attitude nous donnant à tous l'assurance que l'on est prêt à entreprendre l'action nécessaire.

(M. Vrhunec, Yougoslavie)

Compte tenu de ces considérations, ma délégation se prononce de la façon la plus ferme pour l'ouverture immédiate de négociations sur l'interdiction complète des essais nucléaires dans le cadre du Comité, dès la présente session de printemps. Nous proposons que le Comité examine la possibilité d'appliquer, en attendant cette interdiction et pendant que les négociations se dérouleraient, un moratoire sur tous les essais d'armes nucléaires. A cet effet, nous considérons comme extrêmement urgente la création d'un groupe de travail au sein du Comité en vue de l'ouverture de négociations sur l'instrument international qui interdirait absolument tous les essais d'armes nucléaires dans tous les milieux; il s'agit là en fait d'une proposition qu'a présentée l'année dernière et que reprend cette année le Groupe des 21 pays non alignés et neutres.

M. SUMMERHAYES (Royaume-Uni) (traduit de l'anglais) : Monsieur le Président, je me réjouis sincèrement de pouvoir joindre ma voix à celles qui ont salué votre accession à la présidence du Comité. Votre accession à la présidence donne tout son sens à l'association fort bien accueillie de la France aux travaux du Comité, comme suite à la décision prise à la première session extraordinaire consacrée au désarmement. La contribution de votre pays à notre activité présente en effet une signification et une importance croissantes. Permettez-moi de vous assurer personnellement de l'appui constant de ma délégation et de moi-même dans l'accomplissement des fonctions qui vous sont confiées.

Je voudrais aussi exprimer à M. l'ambassadeur Terrefe, de l'Ethiopie, la reconnaissance de ma délégation pour le travail assidu qu'il a effectué l'été dernier lorsqu'il a présidé le Comité pendant la phase difficile de l'établissement de son rapport annuel. Par ailleurs, je me joins très cordialement aux paroles de bienvenue déjà formulées par de nombreux collègues à l'intention des distingués Ambassadeurs de l'Egypte, du Pakistan, de la Roumanie et du Zaïre. En notre qualité de dépositaires du Traité, nous avons été particulièrement heureux d'apprendre que notre nouveau collègue égyptien est venu se joindre à nous alors même que son pays mène à terme le processus de ratification du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires.

A propos de l'activité du Comité pendant notre nouvelle session de 1981, il est très satisfaisant de noter que dans les premières semaines de notre session, nous avons adopté notre ordre du jour et notre programme de travail et que nous nous sommes entendus sur les tâches qui appellent l'attention immédiate du Comité et dont s'occuperont les quatre groupes de travail existants. Monsieur le Président, je dois vous rendre hommage pour ce résultat et je voudrais maintenant faire quelques observations générales sur certains des points dont nous allons nous occuper.

Dans une déclaration que j'ai faite au début de notre session de 1980, j'ai affirmé l'engagement de mon gouvernement de rechercher des mesures équilibrées et vérifiables de limitation des armements. Je commencerai par réaffirmer cet engagement. Ainsi que l'a dit le Secrétaire aux affaires étrangères du Royaume-Uni, Lord Carrington, dans un discours prononcé à l'occasion de la Journée des Nations Unies, la limitation des armements est un des éléments de la politique britannique de sécurité nationale. Si nous poursuivons des négociations, c'est parce que nous croyons qu'elles peuvent améliorer notre sécurité. Toutefois, nous n'aimons pas les déclarations retentissantes qui n'ajoutent rien ou pratiquement rien aux engagements déjà inclus dans la Charte des Nations Unies. Nous ne sommes pas non plus partisans de la négociation d'accords qui aboutiraient à donner à une partie un avantage par rapport à l'autre ou qui, faute de méthodes appropriées de vérification, causeraient suspicion et incertitude. C'est pourquoi, dans l'année qui vient, la délégation britannique contribuera pleinement et d'une façon constructive à la recherche d'accords réalistes et vérifiables qui accroîtront la sécurité de tous les membres de ce comité et, plus largement, de la communauté mondiale.

(M. Summerhayes, Royaume-Uni)

Mon gouvernement attache aussi une grande importance aux relations entre la limitation des armements et la sécurité nationale. La limitation des armements ne peut être isolée de son contexte international plus large. Ceux qui voudraient que nous agissions comme si notre travail ici était en quelque sorte autonome manquent de sincérité. Car le fait est - et je cite ici le Document final de la première session extraordinaire des Nations Unies consacrée au désarmement - qu'"Il existe un lien direct entre le désarmement, le relâchement de la tension internationale, le respect du droit à l'autodétermination et à l'indépendance nationale, le règlement pacifique des différends conformément à la Charte des Nations Unies et le renforcement de la paix et de la sécurité internationales. Les progrès réalisés dans l'un de ces domaines ont des effets bénéfiques dans les autres." Nous croyons donc fermement que les perspectives de limitation des armements pendant l'année qui vient seront étroitement liées au progrès vers le rétablissement de la confiance internationale. Nous ne pouvons y échapper. Nous avons vu que cette relation a été directement démontrée par les événements de l'année dernière. Nul d'entre nous ne peut méconnaître les répercussions de l'invasion soviétique de l'Afghanistan sur la confiance internationale et sur le processus de limitation des armements. Son ombre continue à obscurcir le travail de ce comité. Cette ombre n'est hélas pas la seule. Pour nous, en Europe, l'aptitude à progresser en matière de limitation des armements tend inévitablement à refléter l'état des relations Est-Ouest. Nous espérons que chaque Etat s'abstiendra de toute mesure susceptible d'endommager encore ces relations et d'ébranler inévitablement les perspectives de limitation des armements.

Chez beaucoup de gens, l'évolution des affaires mondiales au cours de l'année écoulée a réveillé les craintes d'une guerre. On a pensé avec anxiété que la détérioration des relations Est-Ouest que je viens de mentionner nous avait peut-être rapprochés du gouffre nucléaire. A la présente session, certains de mes distingués collègues ont déjà évoqué la possibilité de voir une guerre nucléaire éclater par accident; d'autres ont formulé des craintes au sujet d'une doctrine de guerre nucléaire limitée.

Mon gouvernement partage le profond sentiment d'horreur devant le potentiel dévastateur des armes nucléaires. Nous sommes aussi hélas trop conscients des pertes épouvantables en vies humaines que peut causer une guerre classique. C'est précisément pour prévenir l'éclatement en Europe de toute guerre, classique ou nucléaire, que le Royaume-Uni appartient à l'alliance de l'OTAN et adhère à sa stratégie de dissuasion. Mon gouvernement a examiné à fond toutes les questions à la lumière de la menace particulière, aussi bien classique que nucléaire, à notre sécurité et à celle de nos alliés. Notre but est de convaincre tout adversaire qui espérerait promouvoir un objectif politique en déclenchant une attaque classique ou nucléaire contre nous que les risques l'emporteraient de loin sur tous avantages potentiels. C'est pour être en mesure d'atteindre ce large objectif que nous maintenons des forces nucléaires et classiques. J'aimerais souligner que notre but est de prévenir une guerre en montrant que nous sommes capables de nous défendre nous-mêmes. Nul n'a besoin de craindre que nous chercherions à imposer nos objectifs politiques à un autre pays par l'utilisation de ces armes. Mon pays est membre d'une alliance purement défensive. Nous comprenons pleinement que, si des échanges de tirs nucléaires commençaient, il y aurait un risque épouvantable d'escalade dans une guerre nucléaire totale dans laquelle il n'y aurait pas de vainqueur. Il est naturellement inconcevable que quiconque puisse gagner une guerre nucléaire même limitée. Nul besoin de chercher à nous en convaincre.

(M. Summerhayes, Royaume-Uni)

C'est la logique sur laquelle la dissuasion nucléaire a toujours été fondée. La politique de dissuasion, qui a maintenu la paix en Europe pendant 35 ans, reste valable aujourd'hui.

Plusieurs de mes distingués collègues ont appelé l'attention d'une manière très imagée sur les dangers d'une guerre nucléaire accidentelle. A titre de commentaire, je voudrais souligner que toute décision d'utiliser des armes nucléaires ne serait prise qu'à l'échelon politique le plus élevé. Jamais des armes nucléaires ne seront utilisées automatiquement pour répondre à une alerte provenant d'un système d'alerte avancé, sur l'initiative de ce dernier. En outre, il existe des accords comportant l'utilisation des "téléphones rouges" entre la France, le Royaume-Uni et les Etats-Unis, d'une part, et l'Union soviétique, d'autre part, spécifiquement pour prévenir l'éclatement d'une guerre nucléaire accidentelle. Nous croyons que ces accords sont un facteur important pour prévenir des malentendus possibles et maintenir la confiance.

Je reviendrai encore sur ces points dans une intervention ultérieure et je parlerai plus en détail de certaines des questions soulevées dans la déclaration que le distingué représentant de l'Inde a faite le 3 février. Je les ai mentionnés maintenant parce qu'ils constituent une partie importante du cadre général sur lequel se fondent nos débats dans notre Comité. Que cela nous plaise ou non, les armes nucléaires sont inextricablement liées aux rapports de sécurité entre l'Est et l'Ouest. Ceux qui défendent une autre solution, celle d'une Europe exempte d'armes nucléaires, doivent démontrer d'une manière absolument convaincante que leur solution apporterait moins d'incertitude et plus de stabilité et accroîtrait la sécurité en Europe. Cela n'a pas été fait; lorsqu'un pays qui, avec ses alliés, dispose en Europe centrale, par rapport à l'alliance de l'OTAN, d'une supériorité de 3 à 1 en matière de blindés et d'artillerie et d'un excédent de quelque 150 000 hommes sur le plan des forces terrestres, propose des négociations sur des mesures radicales de désarmement nucléaire, il n'est pas étonnant que nous soyons profondément sceptiques. Il ne faut pas s'étonner que nous, membres de l'alliance occidentale, affirmions que la limitation des armements nucléaires ne peut être poursuivie sans tenir compte du déséquilibre en armements classiques en Europe centrale.

Le Gouvernement britannique est convaincu que la seule voie sûre vers la limitation des armements nucléaires passe par des négociations entre les puissances nucléaires, particulièrement entre les Etats-Unis et l'Union soviétique. C'est pourquoi nous attachons une grande importance à la poursuite du processus SALT. Nous nous félicitons de la déclaration récente du Président Reagan à ce sujet. Les rapports entre les Etats-Unis et l'Union soviétique sont manifestement au centre de nos efforts dans le domaine de la limitation des armements nucléaires. Nous reconnaissons qu'avant que la nouvelle Administration des Etats-Unis ait réexaminé ses intérêts vitaux de sécurité, il y aura forcément une pause. Soyons donc réalistes à ce sujet. Tel particulièrement le cas du problème de l'interdiction complète des essais nucléaires. Par le passé, mon pays a joué un rôle complet et actif dans les négociations à ce sujet. Nous demeurons persuadés que l'interdiction complète des essais est un objectif valable. Nous avons maintenu que les négociations trilatérales confidentielles constituent le meilleur moyen de progresser sur un problème qui est vital pour la sécurité des parties à la négociation. Nous n'appuyons donc pas pour l'instant la création d'un groupe de travail au sein du Comité du désarmement.

Si j'ai parlé assez longtemps des questions nucléaires, c'est en partie pour répondre à d'autres observations de mes distingués collègues. Pourtant, nous ne devrions pas accorder indûment la prééminence aux armes nucléaires. Après tout, les



(M. Summerhayes, Royaume-Uni)

quatre cinquièmes des dépenses militaires mondiales sont consacrés aux armes classiques et aux forces armées. Je voudrais donc conclure par quelques observations sur les points de l'ordre du jour qui ne concernent pas les armes nucléaires. Comme nous devons examiner ces points dans le cadre des groupes spéciaux, je n'entrerai pas maintenant dans le détail, et c'est surtout au sein des groupes proprement dits que nous apporterons notre contribution. Celui de ces points qui appelle d'abord l'attention est celui des armes chimiques. Le Royaume-Uni n'a ni les moyens de conduire une guerre chimique offensive à quelque niveau que ce soit ni aucun plan pour acquérir une telle capacité. Je voudrais que ce soit absolument clair. En outre, le Gouvernement britannique reste fermement partisan de la recherche d'un accord vérifiable de limitation des armements interdisant les armes chimiques. Nous avons accueilli avec une grande satisfaction la création d'un groupe de travail spécial sur les armes chimiques à la dernière session du Comité, sous la présidence très compétente de M. l'Ambassadeur Okawa, du Japon, et nous avons joué un rôle actif dans ses débats. Nous sommes heureux que ce groupe ait été reconstitué et qu'il ait tenu hier la première séance de sa nouvelle session.

La délégation britannique jouera aussi un rôle actif dans d'autres domaines du travail du Comité. Nous ne voulons pas trop insister sur l'importance d'un accord interdisant la mise au point, la fabrication, le stockage et l'utilisation des armes radiologiques. Cependant, un tel accord serait fort utile. Nous avons l'intention de formuler des observations détaillées sur le libellé des textes qui ont été soumis. De même, nous attachons de l'importance aux négociations sur le programme global de désarmement. Un accord à ce sujet au sein du Comité serait un élément précieux pour la préparation de la deuxième session extraordinaire consacrée au désarmement. Nous nous proposons bien de jouer pleinement notre rôle dans les discussions sur cette question.

Dans l'ensemble, je crois que l'ordre du jour que nous avons adopté nous assure une grande quantité d'activités utiles à entreprendre. Peut-être le temps dont nous disposons s'avérera-t-il à peine suffisant pour achever tout ce que nous avons à faire.

M. VENKATESWARAN (Inde) (traduit de l'anglais) : Monsieur le Président, nous examinons aujourd'hui la première question de fond de notre ordre du jour qui est ainsi énoncée : "Interdiction des essais nucléaires". Les vues de ma délégation à ce sujet étant bien connues, je me bornerai à exposer brièvement la façon dont nous concevons le rôle du Comité dans la négociation, au cours de la présente session, d'un traité sur l'interdiction complète des essais.

Nous reconnaissons que l'interdiction des essais nucléaires n'entraînerait pas nécessairement une réduction des arsenaux nucléaires que possèdent actuellement les Etats dotés d'armes nucléaires. Mais si elle était applicable à tous les Etats sans discrimination elle aurait pour effet, en premier lieu, de prévenir quelque peu le perfectionnement qualitatif des armes nucléaires et, en second lieu, de créer un climat plus favorable à la réalisation de l'objectif que constitue l'élimination totale des armes nucléaires. Nous sommes pleinement d'accord avec le distingué Ambassadeur du Brésil qui a souligné, dans son intervention du 12 février 1981, qu'un traité interdisant tout nouvel essai d'armes nucléaires marquerait un progrès important vers le désarmement nucléaire. Nous pensons aussi, comme lui, qu'on ne peut considérer les négociations multilatérales du Comité sur un traité d'interdiction complète des essais comme un obstacle aux négociations en cours entre trois puissances dotées d'armes nucléaires. Il a souligné à juste titre, selon ses propres termes "que l'une des conditions du succès d'une telle mesure serait précisément son caractère universel, autrement dit, il s'agirait d'établir un traité dont les dispositions seraient de nature à lui assurer l'adhésion la plus large possible".

Lors de notre dernière séance plénière, qui s'est tenue le mardi 17 février, le distingué Ambassadeur du Nigéria a formulé quelques observations pertinentes. Plusieurs délégations, dont la mienne, s'étaient félicitées que les Etats-Unis, l'URSS et le Royaume-Uni aient établi un rapport commun exposant l'état de leurs négociations sur un traité d'interdiction complète des essais, rapport qu'ils ont présenté l'année dernière, vers la fin de la session d'été du Comité du désarmement. Au cours des débats préliminaires qui ont eu lieu, plusieurs questions importantes leur ont été posées au sujet de certains aspects de ce document. Nous partageons entièrement l'avis de l'Ambassadeur du Nigéria : il faut que les délégations intéressées fournissent une réponse adéquate à ces questions. Nous nous joignons donc à lui pour demander aux parties à ces négociations trilatérales de communiquer dès que possible au Comité, séparément ou conjointement, une réponse mûrement pesée aux questions posées par plusieurs délégations, y compris la mienne. Ma délégation souhaiterait en particulier qu'elles indiquent et précisent de façon claire et nette, les "importants domaines où des travaux substantiels restent à faire" mentionnés dans leur rapport.

A notre avis, la négociation d'un traité interdisant les essais d'armes nucléaires est à l'heure actuelle un problème essentiellement politique. Il existe déjà des moyens techniques adéquats permettant de vérifier le respect des dispositions du Traité. C'est ce que souligne à nouveau le rapport du Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies sur cette question, où il est dit notamment : "La vérification du respect de l'interdiction ne semble plus constituer un obstacle à un accord". Des essais clandestins d'ogives nucléaires de moins de 2 ou 3 kilotonnes seraient encore possible, mais ce risque serait plus que compensé par une plus grande sécurité pour tous les Etats, due à la limitation qualitative de la course aux armements nucléaires, et par la plus grande confiance mutuelle que l'interdiction des essais créerait dans les relations entre les Etats. Il ne faut pas oublier que tout nouveau retard apporté à la conclusion de ce traité peut réduire à néant nos efforts dans ce domaine. Il en est de même dans les autres domaines de la technologie des armes : les négociations sur le désarmement trop lentes risquent constamment d'être dépassées par la rapidité des progrès technologiques. Il est très possible que le système de vérification dont nous disposons aujourd'hui pour assurer le respect d'une interdiction des essais d'armes nucléaires soit le meilleur que nous puissions obtenir étant donné le niveau actuellement atteint par la technologie. Il se peut aussi que de nouveaux progrès de la technologie rendent bientôt techniquement impossible une vérification satisfaisante, si nous continuons à laisser traîner les choses. En conséquence nous adressons un appel aux pays qui continuent d'exiger un système de vérification sans faille pour qu'ils fassent preuve de pragmatisme et de sagesse politique dans l'examen de cette question qui nous intéresse tous. Mais, si les parties aux négociations trilatérales estiment que le Comité mesure mal les problèmes qui se posent en la matière, elles n'ont qu'à s'en prendre à elles-mêmes, car elles ne lui ont pas fourni les informations nécessaires pour lui permettre de se faire une juste opinion.

Pendant la session de 1980 du Comité du désarmement, le Groupe des 21 a demandé instamment la prompte création d'un groupe de travail spécial chargé d'entreprendre des négociations multilatérales sur la cessation complète des essais d'armes nucléaires dans tous les milieux. Nous regrettons qu'il n'ait pas été possible de parvenir à un consensus sur cette proposition l'année dernière. Nous espérons vivement que les délégations qui ont formulé précédemment des réserves sur cette proposition entendront l'appel de la communauté internationale et se rallieront à l'opinion de la majorité du Comité en acceptant la création immédiate d'un tel groupe de travail dans la phase actuelle des délibérations du Comité.

(M. Venkateswaran, Inde)

On a suggéré que ce groupe de travail spécial commence ses travaux avec un mandat limité qui porterait sur les mesures institutionnelles et administratives nécessaires pour créer, mettre à l'essai et gérer un réseau de surveillance sismologique et un système de vérification efficace. Ma délégation ne peut accepter une approche aussi limitée et aussi étroite pour les raisons suivantes : tout d'abord, on ne peut pas savoir le système de vérification qui sera adopté pour un traité d'interdiction complète des essais. La nature de ce système dépendra du type de traité qui sortira des négociations multilatérales du Comité. En second lieu, les détails d'un réseau de surveillance sismologique internationale qui ferait partie du système de vérification d'un futur traité d'interdiction complète des essais font déjà l'objet d'un examen approfondi au sein du Groupe spécial d'experts sismologues créé sous l'égide du Comité. D'autre part, le Comité du désarmement est un organe politique qui doit fonctionner et être considéré comme fonctionnant en tant que tel, bien qu'il puisse être aidé dans ses travaux par des experts techniques. Comme pour ses négociations sur les armes chimiques ou les armes radiologiques, le Comité doit prendre un travail concret sur un traité d'interdiction complète des essais, en faisant appel à des experts toutes les fois qu'il jugera nécessaire d'en consulter au sujet de certains aspects ou de certains éléments du traité, y compris ceux qui concernent la vérification.

En terminant, je voudrais renouveler une suggestion que ma délégation a déjà faite plusieurs fois. Nous voudrions qu'en attendant la conclusion d'un traité d'interdiction des essais d'armes nucléaires qui serait véritablement universel et complet, les États dotés d'armes nucléaires proclament immédiatement un moratoire illimité sur leurs essais d'armes nucléaires. Ce moratoire contribuerait à convaincre la communauté internationale que les États dotés d'armes nucléaires entendent vraiment tenir leur engagement de réaliser l'objectif final du désarmement nucléaire.

M. DABIRI (Iran) : Monsieur le Président, permettez-moi tout d'abord de joindre ma voix à toutes celles qui vous ont déjà félicité pour votre accession à la présidence du Comité du désarmement au début de la présente session. Votre savoir-faire et la manière exemplaire dont vous conduisez nos délibérations constituent les meilleures garanties pour le succès des travaux du Comité.

J'aimerais également féliciter l'Ambassadeur Terrofe, d'Ethiopie, qui a présidé aux travaux du Comité dans une période particulièrement chargée et dont le sens des responsabilités nous a permis de nous acquitter de notre mission.

Je voudrais saluer aussi la présence à nos assises de nouveaux chefs de délégation dont la participation contribuera, nous en sommes convaincus, à enrichir nos débats et à faciliter notre tâche.

Enfin, je ne saurais terminer ce chapitre sans exprimer notre gratitude à M. Jaipal, Secrétaire du Comité, et à M. Berasategui, Secrétaire adjoint, ainsi qu'à toute l'équipe qui les assiste pour nous aider à travailler dans les meilleures conditions possibles.

(L'orateur poursuit en anglais)

Au moment même où des négociations sur le désarmement se déroulent au Comité du désarmement, mon pays, victime d'une agression flagrante, se trouve engagé dans une guerre déclenchée par le régime cruel et despotique de l'Iraq.

(M. Dabiri, Iran)

Sous des prétextes ridicules, le régime iraquien a abrogé unilatéralement un traité en vigueur pour commettre un acte d'agression contre mon pays, violant ainsi les principes fondamentaux du droit international, de la Charte des Nations Unies et l'esprit du non-alignement.

Cette guerre dévastatrice qui nous a été imposée a détruit des quartiers urbains, de nombreux centres économiques, ainsi que des hôpitaux et des écoles. Un grand nombre de nos compatriotes ont été victimes d'actes de barbarie et de violations des principes fondamentaux du droit humanitaire international que commet chaque jour le régime iraquien. Le lancement d'une série de missiles sol-sol contre des zones résidentielles urbaines n'est qu'un exemple de ces pratiques inhumaines. Ce régime cruel poursuit aujourd'hui son action barbare sans merci et sans pitié.

Il est donc surprenant que des membres de la communauté internationale qui proclament leur attachement à la justice et à la dignité fassent preuve d'indifférence en ne condamnant pas l'agression ouverte et les actes barbares et criminels du régime iraquien. Loin de le faire, de nombreux pays, la plupart secrètement, mais certains ouvertement, comme la France, agissant en violation flagrante des principes moraux internationaux, déversent en Iraq des armements et du matériel de guerre perfectionné. Leur action contribuera sans nul doute à la réalisation des mauvais desseins de ce régime cruel qui, par son agression et par l'occupation de nos territoires, est responsable de la mort d'êtres innocents.

Pour aider plus efficacement le pays qui est manifestement l'agresseur, la France ne se contente pas de fournir au régime iraquien, avant même la date prévue, les armes les plus dévastatrices, mais refuse en outre de livrer des vedettes à l'Iran sous des prétextes qui varient selon les circonstances. Cette politique a pour effet d'accroître la capacité létale de l'armée de l'agresseur au détriment de la nation iranienne, victime de l'agression qui ne combat que pour libérer son territoire de l'occupation étrangère en exerçant son droit de légitime défense conformément à l'Article 51 de la Charte des Nations Unies. Quels que soient les prétextes invoqués par la France, cet acte hostile de la part du Gouvernement français est injustifiable, car il permet à un pays manifestement agresseur d'intensifier son agression. Nous sommes cependant convaincus que la guerre ne sera pas gagnée par les seules armes et munitions, fussent-elles aussi perfectionnées que les Mirages français et les chars soviétiques T-55; elle le sera par la foi et le moral de la nation. Une armée qui ne tire pas sa force morale de l'appui populaire est sans force réelle. Même si elle dispose des armes les plus modernes, elle est condamnée à l'échec. Notre nation est fermement résolue à poursuivre le combat jusqu'à ce que le dernier soldat iraquien ait été chassé de notre territoire sacré.

C'est avec ces considérations à l'esprit que nous avons repris notre place dans cette salle devenue pour nous familière. Depuis quelques jours, cet éminent forum sert à nouveau de cadre à l'une des négociations les plus importantes. Le défi historique que pose à l'humanité la question de la guerre ou de la paix fait du désarmement un objectif capital dans la grave situation internationale qui règne actuellement.

L'Iran, qui se trouve engagé malgré lui dans une guerre et qui paie un lourd tribut pour défendre son intégrité territoriale et sa souveraineté, a profondément conscience de tout ce qu'impliquent la recherche et la promotion de la paix dans tous les domaines possibles, notamment par la voie du désarmement. C'est parce que nous subissons actuellement les ravages d'une guerre d'agression que nous comprenons mieux que quiconque la véritable gravité du débat sur le désarmement.

(M. Dabiri, Iran)

L'objectif immuable des Nations Unies, défini dans la Charte, est de préserver les générations futures du fléau de la guerre. Mais, à cet égard, le système prévu dans la Charte des Nations Unies qui consiste dans la renonciation à la force et dans le règlement pacifique des différends, s'est révélé inefficace. De nouvelles tensions et de nouveaux conflits ont conduit à une course aux armements sans précédent dans l'histoire de l'humanité. La dissuasion nucléaire, l'équilibre de la puissance et de la terreur, fondés sur la capacité de destruction inimaginable des armes thermonucléaires, constituent maintenant les principaux éléments de la stabilité précaire qui s'est établie entre les deux grands blocs militaires. Cette stabilité est constamment compromise par les éléments perturbateurs inhérents à une course aux armements qui se caractérise par l'accumulation sans trêve, de part et d'autre, d'armes sophistiquées et par le perfectionnement constant de ces armes. Etant donné l'importance croissante que prend le développement économique, il semble de plus en plus injustifiable de consacrer tant de ressources financières, de travaux de recherche et de matières premières à une course stérile aux armements. En conséquence, il faut que nous redoublions d'efforts pour consolider les principes fondamentaux de la Charte des Nations Unies, notamment en ce qui concerne la renonciation à la force et le règlement pacifique des différends, ce qui accroîtrait la confiance mutuelle, libérerait les ressources nécessaires à un développement économique plus rapide, et permettrait finalement l'établissement d'un ordre international fondé sur plus de sécurité, de justice et de prospérité.

En ce début de la session de 1981 du Comité du désarmement, nous devons jeter un regard sur ce que nous avons fait dans les deux premières années d'existence du Comité du désarmement. Durant cette période, nous avons étudié soigneusement les documents émanant d'experts internationaux en matière de désarmement; nous avons établi de nouvelles procédures et de nouveaux principes directeurs afin de relancer nos travaux. L'année dernière, enfin, nous sommes arrivés à un consensus pour la création de groupes de travail spéciaux dans quatre domaines d'activité du Comité. Ces maigres résultats n'ont pu être obtenus que grâce aux efforts persévérants des pays épris de paix membres du Comité du désarmement. L'accord sur la création des groupes de travail a même été salué comme un événement historique. Cependant, le bilan de nos efforts additionnés, en ce qui concerne le problème de fond du désarmement ne montre encore qu'une suite d'échecs.

Il va sans dire que ce n'est pas dû à un manque d'enthousiasme ou de compétence, ni à l'absence d'idées, de propositions ou de solutions. La vérité est tout simplement que nos travaux parce qu'ils se déroulent dans une enclave internationale, n'ont guère d'influence sur les principales orientations des décisions politiques. Les voix qui résonnent dans cette salle se perdent dans des monceaux de documents; elles ne troublent jamais la conscience de ceux dont les jugements et les décisions peuvent infléchir le cours des événements mondiaux.

Certes, les grandes puissances ont constamment dépensé des trésors d'éloquence pour soutenir la cause du désarmement. Mais les puissantes bureaucraties militaires, les industries d'armement influentes, des groupes de pression et des législateurs intéressés ne leur ont pas permis de manifester leur volonté politique d'agir.

Ce truisme fondamental demeure essentiel pour l'évaluation de l'action des grandes puissances, dont les représentants au Comité cherchent souvent à faire passer pour un progrès ce qui est au fond un recul.

(M. Dabiri, Iran)

C'est ce que montre très bien le bilan des résultats des immenses efforts déployés par la communauté internationale durant la première Décennie du désarmement. Ces résultats, bien que le climat international de cette époque ait été favorable, n'ont pas été encourageants. Mais nous n'avons pas cédé au désespoir et à la déception, car le processus du désarmement s'est poursuivi en raison de l'existence d'un climat international favorable.

Etant donné la prolongation, par l'Union soviétique, de l'occupation militaire et de la répression en Afghanistan, la deuxième Décennie du désarmement commence dans une atmosphère marquée par une grave détérioration du climat international.

A cet égard, nous pensons que la mise en oeuvre de la résolution 35/37 de l'Assemblée générale des Nations Unies et celle de la récente décision de la Conférence des ministres des affaires étrangères des pays non alignés, à New Delhi, qui l'une et l'autre concernent le retrait des forces armées soviétiques d'Afghanistan, amélioreraient considérablement le climat international, ce qui permettrait à la communauté internationale de mettre au point des mesures réalistes de désarmement.

L'occupation prolongée des territoires arabes par Israël et le déni des droits nationaux inaliénables des Palestiniens constituent une autre source constante de tension et d'inquiétude. L'Assemblée générale des Nations Unies, tout en condamnant Israël, a indiqué clairement, dans sa résolution 35/207, la base d'une solution juste et durable de ce problème, en demandant à Israël de se retirer immédiatement, inconditionnellement et totalement des territoires arabes et palestiniens occupés depuis 1967, y compris Jérusalem, et en affirmant le droit du peuple palestinien à l'autodétermination et à l'indépendance nationale ainsi qu'à l'établissement d'un Etat indépendant en Palestine. Il est évident que la mise en oeuvre de la résolution susmentionnée réduirait en outre les tensions et renforcerait la sécurité mutuelle, ce qui rendrait moins difficiles les négociations sur le désarmement.

Dans notre intervention du 19 février 1980 devant le Comité du désarmement (CD/PV.61, 19 février 1980), nous avons souligné la relation qui existe entre le climat international et le désarmement, et nous avons exprimé la profonde préoccupation que nous causait la détérioration croissante de la situation internationale. Il est clair que l'aggravation ou l'amélioration du climat international dépendent surtout du comportement des deux superpuissances, et que l'on ne saurait surestimer leur rôle et leur responsabilité exceptionnels dans le maintien de la paix et de la sécurité internationales.

Ces deux superpuissances, au lieu de reconnaître leur responsabilité en entamant un dialogue fructueux, ont intensifié leur rivalité et leur compétition. L'une des conséquences de cette rivalité est que les Etats-Unis, en recourant à toutes sortes de prétextes, renforcent leur présence militaire partout où ils le peuvent dans le monde, en particulier dans le golfe Persique et dans l'océan Indien. Des déclarations et des signes menaçants indiquent le retour à une psychologie qui rappelle l'époque de la guerre froide. Des théories absurdes selon lesquelles il est possible de mener et même de gagner une guerre nucléaire sont actuellement diffusées et publiquement soutenues. Dans le même ordre d'idées, la possibilité de déployer des ogives à neutrons en Europe est de nouveau examinée. Des personnages officiels responsables n'hésitent pas à faire étalage d'une capacité de déploiement de la force brutale, sous l'appellation de "force d'intervention rapide". En bref, la tendance à l'aventurisme semble plus marquée que jamais. De telles actions ne contribuent évidemment pas à créer un climat de paix, de stabilité et de compréhension. Elles ne font qu'augmenter la suspicion mutuelle et aggravent la course aux armements

(M. Dabiri, Iran)

au double échelon mondial et régional. Ce jeu des forces entraîne malheureusement les pays du tiers monde à s'engager souvent contre leur volonté dans une course semblable aux armements.

Parmi les points qui figurent à l'ordre du jour du Comité du désarmement, le désarmement nucléaire a, sans aucun doute, le plus haut degré de priorité. C'est ce qu'indique très clairement le paragraphe 45 du Document final de la première session extraordinaire de l'Assemblée générale des Nations Unies consacrée au désarmement. Cette priorité n'est pas nouvelle. Elle remonte au début de l'ère nucléaire. Mais à mesure que le temps passe, l'écart entre le perfectionnement de plus en plus grand des armes et l'échec des efforts pour les limiter ou les éliminer devient, en s'élargissant, de plus en plus inquiétant. Le Document final de la première session extraordinaire dit notamment que "les armes nucléaires sont celles qui menacent le plus gravement l'humanité et la survie de la civilisation" (paragraphe 47) et que "s'agissant d'atteindre les objectifs du désarmement nucléaire, tous les Etats dotés d'armes nucléaires, en particulier ceux d'entre eux qui possèdent les arsenaux nucléaires les plus importants, ont une responsabilité spéciale à cet égard" (paragraphe 48).

A cet égard, il est inquiétant de voir que l'accord SALT II n'a pas encore été ratifié bien qu'il ait été signé le 18 juin 1979. Des voix sinistres s'élèvent pour détruire les résultats de huit années de négociations difficiles et tenter d'obtenir, dans un effort vain et téméraire, ce qu'on appelle la supériorité nucléaire. Dans sa résolution 35/156 K du 12 décembre 1980, l'Assemblée générale des Nations Unies déplore la situation actuelle de SALT II et "demande instamment aux deux Etats signataires de ne pas retarder davantage l'application de la procédure prévue à l'article XIX du Traité pour son entrée en vigueur, en tenant particulièrement compte du fait que ce ne sont pas seulement leurs intérêts nationaux, mais aussi l'intérêt vital de tous les peuples, qui sont en jeu à ce propos".

Dans le domaine important du désarmement nucléaire, seul le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires apparaît comme une mesure vraiment importante de limitation multilatérale des armements. Le fait que la deuxième Conférence d'examen du Traité n'a pas adopté de déclaration finale hante encore nos mémoires. L'importance du TNP n'a pas été mise en question, et les parties ont bien dit qu'elles continuaient à l'appuyer; mais l'absence d'une déclaration finale, principalement en raison des déceptions liées à l'application de l'article VI, montre clairement que des progrès substantiels en matière de désarmement nucléaire sont d'une importance déterminante pour l'avenir et la survie du régime de non-prolifération. Il est donc nécessaire que le Comité du désarmement, en remplissant son rôle d'organe multilatéral unique de négociation sur le désarmement, entreprenne immédiatement des négociations sur le désarmement nucléaire. Dans le même ordre d'idée, le Traité sur l'interdiction complète des essais devrait rester l'objectif primordial du Comité du désarmement. Un accord sur l'arrêt de toutes les explosions nucléaires est indispensable dans le domaine du désarmement nucléaire. C'est aussi un élément important du régime de la non-prolifération. Par-dessus tout, le Traité sur l'interdiction complète des essais serait maintenant le symbole d'une percée dans les négociations. L'absence d'un accord à ce sujet compromettrait gravement les perspectives de nouvelles limitations des armements. Le Groupe des 21 a maintes fois exprimé l'avis que les groupes de travail constituent le mécanisme qui convient le mieux pour la conduite des négociations au Comité du désarmement. Compte tenu de l'importance et de l'urgence extraordinaires que présentent le désarmement nucléaire et l'interdiction complète des essais, ainsi que de l'expérience favorable faite l'année dernière par le Comité, qui a montré l'utilité des groupes de travail spéciaux, nous espérons que, pour ces deux points de l'ordre du jour du Comité, des groupes de travail spéciaux seront bientôt créés.

(M. Dabiri, Iran)

A sa trente-cinquième session, l'Assemblée générale a, dans ses résolutions 35/145 A et 35/152 B, recommandé la création de groupes de travail spéciaux sur l'interdiction de tous les essais d'armes nucléaires et sur la cessation de la course aux armements nucléaires et le désarmement nucléaire.

En raison de l'approche réaliste qu'il a adoptée, le Comité du désarmement a décidé rapidement de rétablir les groupes de travail spéciaux qui avaient été créés l'année dernière. Nous considérons que cette décision exprime la volonté de tous les membres du Comité d'engager des négociations de fond et de contribuer directement à l'accomplissement du mandat qui leur a été confié par la communauté internationale. Dans le même ordre d'idée, nous espérons que sera prise sous peu la décision de créer des groupes de travail spéciaux sur le désarmement nucléaire et sur l'interdiction complète des essais. Un accord sur la création des groupes de travail en question accentuera certainement l'esprit pratique dans lequel opère le Comité.

Au début de la deuxième Décennie du désarmement et alors que la deuxième session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement est déjà en vue pour l'année prochaine, il est impératif que le Comité du désarmement profite de sa dernière session avant la session extraordinaire pour entreprendre des négociations constructives et se concentrer sur des questions de fond plutôt que sur de multiples points de procédure.

Le débat sur le désarmement se caractérise par le manque complet de réalisme. On a l'impression que même les réalités les plus amères et les plus dures, telles que la guerre, la destruction des biens et l'effusion de sang, s'y trouvent toutes réduites à des abstractions statistiques. On a tendance à oublier que, pendant que le Comité traite de ces abstractions sur le plan intellectuel, sans tenir grand compte des faits, la dynamique de la guerre et de l'armement va s'accroissant. Ces négociations nous apparaissent sous un jour différent parce que nous subissons les ravages d'une guerre d'agression. C'est donc avec le sens aigu de leur réelle gravité que nous entendons contribuer efficacement aux négociations sur le désarmement.

Le PRESIDENT (France) : Je voudrais m'exprimer un instant en tant que représentant de la France. La déclaration de M. le représentant de l'Iran justifie, de la part de la délégation française, l'exercice du droit de réponse, qu'elle exercera en fin de séance.

M. SKINNER (Canada) (traduit de l'anglais) : Monsieur le Président, ce matin j'aimerais présenter au Comité quelques réflexions concernant la position du Canada au sujet du premier point de notre ordre du jour : l'interdiction complète des essais nucléaires. Le fait que ce soit la première question de fond de notre programme de travail indique clairement qu'il s'agit là de l'une de nos plus hautes priorités. Lorsque nous avons arrêté notre programme de travail, nous avons décidé que le Comité conduirait ses travaux en ayant à l'esprit la contribution qu'il devrait apporter au succès de la deuxième session extraordinaire de l'Assemblée générale des Nations Unies consacrée au désarmement. Dans l'une des deux résolutions concernant l'interdiction complète des essais adoptées lors de la trente-cinquième session de l'Assemblée générale des Nations Unies, l'Assemblée a reconnu que la conclusion d'un tel traité créerait un climat international favorable à la deuxième session extraordinaire; nous pourrions aussi envisager que la deuxième session extraordinaire de l'Assemblée générale confirme l'importance universelle de ce traité.



(M. Skinner, Canada)

Il suffira pour nous garder de toute illusion de rappeler qu'aucun des cinq Etats dotés d'armes nucléaires n'a pu souscrire pleinement aux recommandations adoptées l'an dernier par la Première Commission, touchant l'interdiction des essais nucléaires, l'une des quelques mesures spécifiques de nature multilatérale qui pourraient éventuellement faire l'objet d'une négociation fructueuse. La conclusion d'un traité sur l'interdiction complète des essais nucléaires serait le fait nouveau le plus important dans le domaine de la non-prolifération des armes nucléaires depuis celle du Traité sur la non-prolifération en 1968; il est indispensable de freiner, stopper et inverser l'évolution en matière d'armements nucléaires. L'intensité des programmes d'essais d'armes nucléaires (quarante essais de cette nature ont été réalisés en 1980, y compris un dans l'atmosphère) fait ressortir la nécessité de conclure à bref délai un traité multilatéral efficace d'interdiction complète de ces essais.

Quelques Etats, inspirés sans doute en partie par le blocage apparent des négociations trilatérales, ont émis l'opinion qu'un moratoire sur les essais pourrait constituer une solution appropriée pendant la période intérimaire précédant l'entrée en vigueur d'une interdiction complète des essais. En fait, un orateur précédent y a fait allusion ce matin. Tel n'est pas notre avis. Quand il a exposé de nouveau la politique suivie par le Canada, le représentant du Canada à la Première Commission a dit que nous ne devrions pas accepter un moratoire sur les essais nucléaires qui, n'étant pas vérifiable, pourrait retarder les négociations, et par suite toute conclusion d'un traité approprié.

En juillet dernier, le Canada a accueilli avec satisfaction le rapport trilatéral CD/130, qu'il considère comme un élément important sur la voie de l'élaboration d'un traité multilatéral efficace d'interdiction complète des essais nucléaires. Ce traité ne pourra devenir un obstacle permanent à la mise au point d'armes nucléaires que si l'accord entre trois des Etats dotés de telles armes, que nous réclamons instamment, entraîne à bref délai la cessation de tous les essais. Reconnaisant que plusieurs problèmes politiques et techniques, dont il a été question au Comité, n'ont pas encore été résolus dans le cadre des négociations trilatérales et qu'ils devront l'être avant que les trois négociateurs puissent présenter les éléments essentiels d'un traité au Comité du désarmement, nous prions instamment les Etats-Unis, l'URSS et le Royaume-Uni de reprendre leurs négociations sans plus tarder. Non seulement faut-il que les négociations trilatérales se poursuivent, mais il importe que le Comité commence, dès maintenant, à participer d'une façon concrète à l'élaboration d'un traité sur l'interdiction complète des essais nucléaires. Les travaux du Comité du désarmement pourront se révéler utiles et contribuer à accélérer la conclusion des négociations multilatérales relatives à un traité lorsque les Etats qui participent aux négociations présenteront au Comité les éléments de base de ce traité. Ma délégation interviendra volontiers dans les débats conduisant à la définition de la participation concrète du Comité à la conclusion, avant la deuxième session extraordinaire de l'Assemblée générale des Nations Unies consacrée au désarmement, d'un traité sur l'interdiction complète des essais nucléaires.

M. SOEPRAPTO (Indonésie) (traduit de l'anglais) : Monsieur le Président, puisque c'est la première fois que je prends la parole en séance officielle pendant la présente session, permettez-moi de me joindre aux orateurs précédents en exprimant la grande satisfaction de la délégation indonésienne de vous voir présider ce Comité à cette étape très importante de son travail. Pendant les deux dernières semaines, vous avez fait montre d'un grand savoir-faire, de souplesse et de patience dans la

(H. Soeprapto, Indonésie)

conduite des délibérations du Comité. Permettez-moi aussi d'exprimer la reconnaissance et la gratitude de ma délégation à M. l'Ambassadeur Terrefe, de l'Ethiopie, votre prédécesseur, qui a présidé le Comité pendant le mois d'août de l'année dernière, pour sa précieuse contribution aux travaux du Comité. Ma délégation souhaite aussi s'associer aux autres délégations en souhaitant la bienvenue au Comité aux nouveaux chefs des délégations de l'Egypte, du Pakistan, de la Roumanie et du Zaïre.

Comme d'autres délégations l'ont dit, la session de 1981 du Comité a une importance particulière parce qu'elle est la dernière session complète avant la deuxième session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement, à laquelle le Comité doit présenter un rapport sur le progrès de ses travaux depuis sa création. Elle prend également un sens particulier du fait qu'elle coïncide avec le début de la deuxième Décennie du désarmement. Lorsque l'Assemblée générale se réunira l'an prochain pour sa deuxième session extraordinaire consacrée au désarmement, non seulement elle examinera le rapport que soumettra le Comité, mais elle évaluera ses activités pour savoir s'il s'est acquitté efficacement de sa mission d'organisme multilatéral unique de négociation sur le désarmement.

Grâce à votre sage présidence et à l'esprit de coopération qui prévaut au Comité, nous avons bien commencé nos travaux en résolvant des problèmes de procédure et en réactivant ou en réétablissant des groupes de travail qui ont existé l'année dernière. Ma délégation tient à féliciter les présidents de ces groupes de travail et à les assurer de son entière coopération.

La question que le Comité examine actuellement au titre du premier point de son ordre du jour, l'interdiction des essais nucléaires, fait l'objet de discussions de la part de la communauté internationale, de l'Organisation des Nations Unies et d'autres instances internationales depuis plus d'un quart de siècle. Des solutions partielles ont bien été apportées à ce problème, notamment par la conclusion en 1963 du Traité interdisant les essais d'armes nucléaires dans l'atmosphère, dans l'espace extra-atmosphérique et sous l'eau et en 1968 du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires. Malgré ces traités, dont les objectifs comprennent notamment la réduction du nombre des essais d'armes nucléaires, les essais se sont poursuivis sans relâche. Il est ironique de constater que le nombre des explosions nucléaires enregistrées après le Traité d'interdiction des essais de 1963 est bien plus élevé que celui enregistré avant sa conclusion. Alors qu'entre 1945 et 1963, soit en 18 ans, il n'y a eu que 488 explosions, pendant les 16 années depuis la conclusion du Traité d'interdiction des essais en 1963 on en a enregistré 733 (CD/86, page 56). Il va sans dire que l'organisation de telles explosions va à l'encontre des efforts exercés par la communauté internationale pour prévenir la prolifération verticale et horizontale des armes nucléaires, faire cesser la course aux armements nucléaires et réaliser le désarmement nucléaire.

On peut prétendre que l'interdiction des essais d'armes nucléaires n'est pas une mesure efficace de désarmement parce qu'elle n'entraîne pas une réduction de la quantité des armes nucléaires existantes et ne prévient pas la prolifération verticale et horizontale de ces armes. L'Indonésie, qui est partie à la fois au Traité de 1963 d'interdiction partielle des essais et à celui de 1968 sur la non-prolifération, est convaincue que la cessation totale des essais d'armes nucléaires constitue une mesure importante vers la prévention des proliférations verticale et horizontale des armes nucléaires, la cessation de la course aux armements nucléaires et la réalisation du désarmement nucléaire. Il est désolant de constater que 18 ans après la conclusion du Traité de 1963 sur l'interdiction partielle des essais, par lequel les Parties au traité, en particulier les Etats dotés d'armes nucléaires, ont exprimé leur détermination de mettre fin à tout jamais à toutes les explosions

(M. Soeprapto, Indonésie)

expérimentales d'armes nucléaires, les négociations entre les Etats dotés d'armes nucléaires parties au Traité n'ont produit aucun résultat concret. Le Secrétaire général, M. Kurt Waldheim, a dit en 1972 devant la Conférence du Comité du désarmement que tous les aspects techniques et scientifiques du problème d'une interdiction des essais nucléaires avaient été pleinement explorés et que seule une décision politique était nécessaire pour parvenir à un accord. Or en sommes-nous donc en 1981, neuf ans après cette déclaration, treize ans après la conclusion du Traité de 1968 sur la non-prolifération et dix-huit ans après la signature du Traité de 1963 sur l'interdiction partielle des essais ?

A la session de l'année dernière du Comité, l'interdiction des essais nucléaires a été le premier point inscrit à l'ordre du jour. Malheureusement, la proposition relative à la création d'un groupe de travail spécial, dont dépend beaucoup le progrès des négociations sur le fond de la question, n'a pas abouti. Le rapport que les trois Etats dotés d'armes nucléaires parties aux négociations trilatérales sur l'interdiction des explosions expérimentales d'armes nucléaires ont soumis au Comité en 1980 contient des renseignements très utiles sur l'état des négociations. Bien que le Comité ait déclaré dans son rapport à l'Assemblée générale qu'il continuera de traiter cette question comme une matière de la plus haute priorité au cours de sa session de 1981 (CD/139, par. 36) et que l'Assemblée générale, dans sa résolution 35/145 B, ait prié le Comité du désarmement de prendre les mesures nécessaires, y compris la création d'un groupe de travail, pour engager, dès le début de sa session de 1981 et à titre hautement prioritaire, des négociations de fond sur un traité d'interdiction complète des essais et qu'à la suite de cette résolution des propositions aient été faites au sein du Comité en vue de la création d'un tel groupe de travail, nous ne pouvons que déplorer que le Comité n'ait pas décidé pendant les premières étapes de nos travaux de cette année de créer immédiatement le groupe de travail proposé. Etant donné l'importance qu'il y a à créer un tel groupe de travail afin de pouvoir réellement entamer des négociations sérieuses sur le fond de la question, la délégation indonésienne espère qu'en application du quatrième alinéa de la décision prise par le Comité le 12 février 1981 (CD/151) et après les consultations qui doivent avoir lieu au sein du Comité, les deux groupes de travail sur les points 1 et 2 de l'ordre du jour seront finalement créés dans le courant de la session.

Comme je l'ai déjà dit, c'est dès 1972 que le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies a déclaré que tous les aspects scientifiques et techniques du problème de l'interdiction des essais nucléaires avaient été explorés à fond et que seule une décision politique était nécessaire pour parvenir à un accord sur ce sujet. Pendant notre session de l'année dernière, le Comité a été saisi d'au moins huit documents relatifs à cette question. La position de ma délégation, conforme à la déclaration réitérée par le Groupe des 21 à la fin de la session de 1980 du Comité est que le Comité constitue le meilleur cadre de négociations sur cette question, qui a été examinée aux Nations Unies et dans d'autres instances internationales pendant plus de 25 ans et a fait l'objet de plus de 40 résolutions de l'Assemblée générale des Nations Unies. Etant donné que la session actuelle est la dernière session complète du Comité avant la réunion de la deuxième session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement et que l'Assemblée générale a demandé au Comité d'exercer tous les efforts, en vue de mener des négociations d'urgence pour aboutir à un accord et de soumettre, lorsque cela est possible, à ladite session extraordinaire, des textes convenus sur des questions prioritaires comprenant notamment l'interdiction complète des essais (résolution 35/46, annexe, par. 12 a)), ma délégation pense que nous ne devrions épargner aucun effort pour prendre toutes les mesures susceptibles de nous rapprocher du commencement des négociations de fond.

Le PRESIDENT (France) : Je remercie le distingué représentant de l'Indonésie de son intervention ainsi que des paroles aimables qu'il a bien voulu avoir à mon égard.

M. HERDER (République démocratique allemande) (traduit de l'anglais) : Monsieur le Président, aujourd'hui mon intervention sera consacrée à un problème spécifique figurant à notre programme de travail pour cette semaine - celui de l'interdiction complète et générale de tous les essais d'armes nucléaires.

La délégation de la République démocratique allemande note avec satisfaction que l'examen du problème de l'interdiction complète et générale des essais d'armes nucléaires a figuré, dès le début même de nos négociations, parmi les principaux points de l'ordre du jour du Comité du désarmement. L'importance de parvenir à un accord sur l'interdiction complète des essais d'armes nucléaires devient toujours plus évidente. Un tel accord contribuerait sans aucun doute à contenir la course aux armements nucléaires et à promouvoir la non-prolifération des armes nucléaires. A proprement parler, il constituerait une mesure importante dans le domaine du désarmement nucléaire.

Il n'est donc pas surprenant qu'à l'heure actuelle ce sont particulièrement les forces qui recherchent la poursuite de la course aux armements et la supériorité militaire qui combattent un tel accord et dressent de nouveaux obstacles sur la voie d'une interdiction effective des essais d'armes nucléaires.

Ma délégation voudrait exprimer sa préoccupation devant le fait qu'en raison de la politique de confrontation poursuivie par les forces impérialistes et hégémonistes, les conditions d'une cessation complète des essais d'armes nucléaires sont devenues plus compliquées. S'efforçant de réaliser la base militaire pour une stratégie "contre-forces" ou une stratégie de "guerre nucléaire limitée", les promoteurs de cette politique intensifient la course aux armements, surtout dans le domaine nucléaire. Il en résulte des programmes bien connus - je n'en mentionne que quelques-uns - tels que ceux relatifs aux MX, au Trident II, aux missiles de croisière, aux missiles Pershing II, etc.

En même temps, les forces qui s'intéressent à ces programmes essaient, contre tout bon sens, de justifier la poursuite des essais d'armes nucléaires en prétendant que ces essais sont nécessaires pour maintenir la confiance dans la fiabilité des armes stockées. Pourtant, dans son rapport sur une interdiction complète des essais nucléaires (CD/86), le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies fait remarquer à juste titre que l'état des armes nucléaires stockées peut être vérifié sans essais nucléaires. On ne peut aussi que souscrire à l'opinion exprimée dans le rapport que moins on aurait confiance dans les armes nucléaires, moins on serait tenté de compter sur elles. Il n'est que trop évident que les forces qui cherchent à se doter d'armes nucléaires "fiabiles" ont besoin d'essais pour pouvoir mener efficacement une guerre nucléaire.

Dans le cadre des efforts visant à arrêter tous les essais d'armes nucléaires, il faudrait attacher une grande importance aux négociations trilatérales. Nous espérons qu'elles reprendront bientôt et qu'elles seront rapidement couronnées de succès.

Le rapport tripartite présenté l'année dernière montre que des progrès considérables ont été accomplis au cours des négociations. Cependant, il reste à résoudre un certain nombre de problèmes indiscutablement complexes. Nous partageons l'avis que ces problèmes de nature essentiellement technique ne devraient pas servir de prétextes pour retarder encore la réalisation d'un accord trop longtemps attendu sur l'interdiction complète et générale des essais d'armes nucléaires.

(M. Herder, République démocratique allemande)

La volonté politique de toutes les parties est indispensable. Nous notons avec satisfaction que l'URSS a manifesté cette volonté par un nombre important de mesures constructives concernant la vérification, les explosions nucléaires pacifiques et la participation.

Si toutes les parties concernées avaient cette volonté politique, il serait possible de parvenir à bref délai à un accord sur l'interdiction de tous les essais d'armes nucléaires.

Ma délégation partage l'opinion maintes fois répétée que le Comité du désarmement devrait jouer un rôle plus actif dans la réalisation des objectifs d'une interdiction complète et générale des essais d'armes nucléaires. A notre avis, cette fin pourrait en particulier être poursuivie par la création d'un groupe de travail spécial approprié.

Nous sommes heureux de constater qu'au début de la session de cette année, non seulement le Groupe des pays socialistes et le Groupe des 21, mais aussi un certain nombre d'autres membres du Comité du désarmement ont exprimé leur intérêt dans une telle mesure. Nous nous référons en l'occurrence aux déclarations récentes du Canada, du Japon, de l'Australie, de la Belgique et de l'Italie. La délégation de la République démocratique allemande exprime l'espoir que les autres Etats s'associeront à cette tendance constructive.

Au cours de nos débats, de nombreuses propositions fort intéressantes ont été faites en ce qui concerne le mandat du groupe de travail spécial qui doit être créé. Il existe manifestement un accord général sur son objectif, qui est de parvenir à un accord durable sur une interdiction complète et générale des essais d'armes nucléaires avec la participation de tous les Etats dotés d'armes nucléaires.

En particulier, je voudrais souligner les points ci-après mentionnés dans notre débat concernant le futur groupe de travail spécial sur une interdiction complète des essais d'armes nucléaires :

- Le groupe de travail spécial devrait être créé immédiatement et investi d'un mandat réaliste.
- Tous les Etats dotés d'armes nucléaires devraient être membres de ce groupe. Cette participation leur donnerait la possibilité de préciser leur position quant à leur approche à la question de la cessation de tous les essais d'armes nucléaires.
- Ce groupe ne devrait pas s'ingérer dans les négociations trilatérales, mais les compléter efficacement.

Certaines délégations ont exprimé l'avis que le Comité devrait faire porter son attention sur les mesures institutionnelles et administratives nécessaires à l'établissement d'un réseau international de surveillance sismologique et d'un système efficace de vérification. Ces questions sont manifestement capitales. Toutefois, elles ne peuvent pas être dissociées de la question fondamentale, qui est celle de la portée du traité. Pour ce qui est de cette dernière, la République démocratique allemande est d'avis que tous les essais d'armes nucléaires de tous les Etats dotés d'armes nucléaires doivent être interdits. Nous aimerions connaître les vues de tous les Etats dotés d'armes nucléaires sur cette idée.

De même que d'autres délégations, nous accordons une grande importance à la vérification efficace du respect d'un futur traité d'interdiction complète des essais.

(M. Herder, République démocratique allemande)

Cependant, la question de la vérification ne devrait en aucune circonstance servir de prétexte pour retarder la conclusion d'un tel traité. Nous rejetons toute tentative de recherche indéfinie de nouvelles "imperfections" de la vérification afin de bloquer la voie à une interdiction complète des essais.

Naturellement, comme on l'a déjà dit, la vérification ne pourra jamais être efficace à 100 pour cent. Toutefois, avec les moyens techniques nationaux de vérification actuellement existants, un système international d'échange de données sismologiques qui reste à créer et certaines procédures de coopération internationale comprenant la vérification sur place sur une base volontaire, le respect d'un traité sur cette question seront assurés dans une mesure suffisante.

Ma délégation partage pleinement l'opinion exprimée le 3 février devant le Comité par la distinguée représentante de la Suède, Mme Thorsson, selon laquelle la probabilité de détection d'essais clandestins d'armes nucléaires est très élevée et que les moyens existants de vérification sont adéquats.

Nous devons poser aux opposants d'une interdiction des essais d'armes nucléaires la question suivante : Le risque d'une violation du traité n'est-il pas bien moindre que la menace causée par l'absence d'un tel traité ?

Pour conclure, je voudrais faire quelques brèves remarques sur les activités du Groupe spécial d'experts scientifiques chargé d'examiner des mesures de coopération internationale en vue de la détection et de l'identification d'événements sismiques.

Son rapport intérimaire (CD/150), présenté la semaine dernière, montre que ce groupe a travaillé d'une façon intensive. Un certain nombre de problèmes précis ont fait l'objet de conclusions fort intéressantes qui seront un jour d'une grande utilité pour ce qui est de la création d'un réseau international de surveillance dans le cadre d'un traité d'interdiction générale et complète des essais d'armes nucléaires.

En particulier, nous appuyons la demande formulée dans le rapport tendant à inclure dans le réseau mondial des stations sismologiques supplémentaires situées dans l'hémisphère Sud. Cela augmenterait considérablement l'efficacité du système. Il va sans dire qu'un système mondial de mesures de coopération internationale en vue de la détection et de l'identification d'événements sismiques ne pourrait être créé qu'après la conclusion d'un traité d'interdiction complète des essais. A notre avis, le groupe sismologique constitue le cadre approprié pour l'examen plus général des aspects administratifs et institutionnels d'un échange mondial de données. S'il était possible de progresser vers la solution des problèmes essentiels concernant un traité sur l'interdiction complète et générale des essais d'armes nucléaires, cela permettrait de spécifier le mandat du groupe et d'en élargir le rôle.

Nous espérons, Monsieur le Président, que le Comité fera face à ses responsabilités et qu'il entreprendra les efforts nécessaires pour obtenir, dès la présente session, des résultats concrets concernant des moyens d'interdire effectivement tous les essais d'armes nucléaires.

Le PRESIDENT (France) : Je remercie le distingué représentant de la République démocratique allemande pour sa déclaration et je voudrais maintenant présenter mes excuses au distingué représentant de la Bulgarie, Son Excellence l'Ambassadeur Voutov, à qui je n'ai pas donné la parole à son tour d'inscription. J'espère qu'il voudra bien me le pardonner.

.. II. VOUTCOV (Bulgarie) (traduit de l'anglais) : Monsieur le Président, je pense qu'il est inutile que vous vous excusiez, car nous examinons aujourd'hui la question qui a la plus haute priorité dans les travaux du Comité et c'est avec beaucoup d'intérêt que j'écoute toutes les interventions. Mais je n'ai pas l'intention, au stade actuel, de prendre la parole à son sujet.

J'ai traité du problème d'une interdiction des essais nucléaires dans mon intervention du 12 février et je réserve le droit de ma délégation d'y revenir ultérieurement. Aujourd'hui, Monsieur le Président, je voudrais présenter le document qui a été distribué ce matin au Comité sous la cote CD/153.

Me référant à mon intervention du 12 février, je voudrais appeler l'attention du Comité sur ce document CD/153, présenté par la délégation bulgare au titre du point 3 de notre ordre du jour, à savoir les "Arrangements internationaux efficaces pour garantir les Etats non dotés d'armes nucléaires contre le recours ou la menace du recours aux armes nucléaires". Je n'ai pas l'intention de répéter ce que j'ai dit dans ma précédente déclaration sur ce document quant au fond, ni sur la façon dont nous envisageons les travaux du Groupe de travail spécial des garanties de sécurité négatives au cours de cette année. Au stade actuel, je tiens uniquement à exprimer notre conviction que le Groupe de travail entamera bientôt des négociations de fond en vue de réaliser, au cours de cette dernière année avant la deuxième session extraordinaire, des appréciables progrès permettant de renforcer encore les garanties de sécurité pour les Etats non dotés d'armes nucléaires. A cette fin, la délégation bulgare sera heureuse de coopérer avec d'autres délégations intéressées, afin de rechercher une approche commune en vue d'une entente sur une solution satisfaisante.

Je vous remercie, Monsieur le Président.

II. GARCIA ROBLES (Mexique) (traduit de l'espagnol) : Mon intervention sera sans doute l'une des plus brèves que j'aie jamais prononcée au Comité du désarmement. Ceci pour diverses raisons, en particulier parce que je ne veux ni perdre mon temps et, ni surtout gaspiller celui du Comité. A la vérité, la question de la cessation de toutes les explosions expérimentales d'armes nucléaires, à laquelle, selon le calendrier adopté, est consacrée la présente séance, a été étudiée à fond sous tous ses aspects depuis plus d'un quart de siècle. Ma délégation ayant eu l'occasion d'apporter sa modeste contribution à cette étude dans de nombreuses instances internationales, à la Première Commission, au Comité des dix-huit Puissances sur le désarmement, à la CCD et dans ce Comité, je me limiterai à mentionner les interventions que nous avons faites devant le Comité depuis qu'il fonctionne. On pourra facilement les consulter dans les comptes rendus des séances suivantes, dont j'indique les dates.

1979

- 1) Deuxième séance, 24 janvier
- 2) 34ème séance, 21 juin

(II. Garcia Robles, Mexique)

1980

- 3) 61ème séance, 12 février
- 4) 69ème séance, 17 mars
- 5) 80ème séance, 22 avril
- 6) 81ème séance, 24 avril
- 7) 87ème séance, 26 juin
- 8) 94ème séance, 24 juillet
- 9) 97ème séance, 5 août.

1981

- 10) 101ème séance, 3 février.

Au cours de ces dix interventions, nous avons amplement exposé les raisons qui, sans aucun doute, ont inspiré l'Assemblée générale des Nations Unies lorsque, dans sa résolution 35/145 A du 12 décembre 1980, elle a prié instamment, je dis bien prié instamment, "tous les Etats membres du Comité du désarmement", et je cite : "d'appuyer la création par le Comité, dès le début de sa session de 1981, d'un groupe de travail ad hoc qui entamerait les négociations multilatérales en vue de la conclusion d'un traité interdisant tous les essais d'armes nucléaires".

Ma délégation ose espérer que cette exhortation, dont la finalité coïncide avec celle poursuivie par le Groupe des 21 et appuyée par le Groupe des Etats socialistes et par divers membres du Groupe dit de l'Europe occidentale et d'autres pays, sera enfin entendu cette fois par la totalité des Etats ici représentés.

M. TAYLHARDAT (Venezuela) (traduit de l'espagnol) : Monsieur le Président, mon intervention de ce matin comportera deux parties : d'abord une déclaration faite au nom des membres du Groupe des 21, puis une déclaration faite en tant que représentant du Venezuela.

En ma qualité de coordonnateur du Groupe des 21, je désire réaffirmer aujourd'hui avec la plus grande énergie la ferme conviction de tous les membres du Groupe que le Comité doit procéder sans plus tarder à la création de deux groupes de travail spéciaux qui s'occuperont respectivement des points 1 et 2 de l'ordre du jour intitulés "Interdiction des essais nucléaires" et "Cessation de la course aux armements nucléaires et désarmement nucléaire". Voici ce que j'avais à dire au nom du Groupe des 21.

Je donne maintenant lecture de la déclaration faite au nom du Venezuela. En ce moment où le Comité entame l'étude du problème de l'interdiction des essais nucléaires et se propose d'examiner les propositions additionnelles relatives à des groupes de travail, je me dois d'exprimer notre anxiété et notre impatience devant le fait que les décisions relatives à la création des groupes de travail relatifs aux points 1 et 2 de l'ordre du jour n'ont pas encore pu être adoptés.



(M. Taylhardat, Venezuela)

Ma délégation espérait que, conformément à la décision adoptée à la 105ème séance plénière, le 12 février dernier, le Comité passerait au plus tôt à l'examen urgent, comme le dit cette décision, des propositions relatives à la création de ces groupes de travail, et que cet examen permettrait à tous les pays membres de manifester la volonté politique requise pour procéder à la création de ces groupes, laquelle est indispensable pour entreprendre l'examen au fond des deux questions les plus urgentes et les plus prioritaires de l'ordre du jour.

C'est avec beaucoup de regret que ma délégation a entendu ce matin la déclaration catégorique de la délégation de l'une des puissances nucléaires parties aux négociations trilatérales sur l'interdiction des essais nucléaires selon laquelle son pays n'appuie pas la création d'un groupe de travail sur l'interdiction de ces essais. Je dois confesser que cette déclaration est pour ma délégation un motif de profond désappointement.

Conjointement avec les autres pays du Groupe des 21, ma délégation ne cesse de réclamer la création de groupes de travail pour l'étude des points 1 et 2 de l'ordre du jour du Comité. Je crois utile, en cette occasion, de rappeler brièvement les différentes initiatives prises par le Groupe des 21 à ce sujet, initiatives auxquelles, en tant que membre de ce Groupe, ma délégation a pleinement adhéré.

En premier lieu, dans le document CD/64 du 27 février 1980, le Groupe des 21 a exprimé sa conviction que le meilleur mécanisme dont disposait le Comité pour mener des négociations de fond était constitué par ses groupes de travail spéciaux.

Certes, le Comité du désarmement a créé quatre groupes de travail pour l'étude de quatre questions, mais malgré les instances non seulement du Groupe des 21, mais aussi d'autres délégations membres du Comité, on sait qu'il n'a pas été possible jusqu'ici de parvenir au consensus pour créer des organes analogues en ce qui concerne les deux autres points prioritaires de l'ordre du jour du Comité. Il convient, à ce propos, de rappeler la déclaration présentée dans le document CD/72, du 4 mars 1980, dans laquelle le Groupe des 21 a insisté pour que soit créé un groupe de travail chargé de négocier un traité d'interdiction complète des essais nucléaires.

Par la suite, dans sa déclaration (CD/134) du 6 août 1980, dans laquelle il évaluait les résultats de la session de 1980, le Groupe des 21 a exprimé son regret de constater qu'il n'ait pas été possible d'entamer des négociations multilatérales sur cette question au sein du Comité du désarmement et a exprimé l'espoir qu'au début de cette session de printemps le Groupe de travail en question serait créé et entamerait sans plus attendre des négociations de fond sur l'interdiction complète des essais d'armes nucléaires dans tous les milieux.

D'autre part, dans le document CD/116, du 9 juillet 1980, - et je me réfère maintenant aux propositions déjà présentées au sujet de la création d'un groupe de travail sur le point 2 de l'ordre du jour - le Groupe des 21 a proposé au Comité du désarmement de créer un groupe de travail spécial pour entreprendre des négociations en vue de parvenir à un accord sur diverses questions, qui contribuerait à la réalisation de progrès en ce qui concerne les mesures de désarmement envisagées dans le Document final de la session extraordinaire de l'Assemblée générale. De même, dans le document CD/134, déjà cité, qui contient l'évaluation des résultats de la session de 1980, le Groupe des 21 a insisté sur la nécessité urgente d'entreprendre des négociations sur le désarmement nucléaire et sur des mesures visant à arrêter et à inverser la course aux armes nucléaires, et rappelé sa proposition déjà mentionnée sur la création d'un groupe de travail à cet effet.

(M. Taylhardat, Venezuela)

Si j'ai voulu aujourd'hui rappeler ces faits, c'est parce que, selon le programme de travail que vous avez fait distribuer, le Comité devrait tenir après cette séance - j'imagine que ce sera en une prochaine occasion - une réunion officielle pour discuter de la question de la création de nouveaux groupes de travail, ou les propositions concernant de nouveaux groupes de travail qui ont été présentées. Voilà pourquoi j'ai voulu, comme je l'ai dit, rappeler ces faits et réaffirmer la position de ma délégation.

M. VALDIVIESO (Pérou) (traduit de l'espagnol) : Monsieur le Président, je serai très bref. Dans les interventions que nous avons entendues au cours du débat général, les délégués de tous les groupes se sont accordés à affirmer que, pour donner une plus grande efficacité à nos travaux, nous devons faire preuve de pragmatisme, de souplesse et agir en hommes d'affaires, à la manière qu'on appelle en anglais "business-like manner". Je crois que jusqu'à présent, c'est ce que nous avons fait tous ici, et en particulier les pays du Groupe des 21. Mais la souplesse que nous avons montrée ne doit pas être confondue avec la docilité. C'est en ce sens que ma délégation estime que les pays non dotés d'armes nucléaires doivent se constituer en juges permanents du comportement des puissances nucléaires, et qu'ils sont dans l'obligation d'insister sur l'accomplissement des engagements ayant pour objectif la réalisation du désarmement général et complet et sur l'exécution effective du mandat qu'a reçu le Comité du désarmement, comme unique organe multilatéral de négociation pour promouvoir la réalisation du désarmement général et complet sous un contrôle international efficace. C'est la raison pour laquelle nous croyons que les groupes de travail, l'un pour un traité d'interdiction complète des essais nucléaires, l'autre pour le désarmement nucléaire doivent être créés rapidement; et c'est en ce sens que nous demandons instamment aux distingués représentants des puissances nucléaires de faire connaître aux autorités de leurs pays respectifs l'inquiétude qu'ont exprimée les pays membres du Groupe des 21, par la voix de leur Président, afin que leurs gouvernements, tenant compte de cette préoccupation, puissent leur donner les instructions dont ils ont besoin pour mettre en marche les groupes de travail susmentionnés.

Nous formulons cette demande parce que nous sommes sûrs que la création desdits groupes répondra au moins en partie aux espoirs que le Comité du désarmement et l'Assemblée générale ont contribué à faire naître dans l'opinion publique internationale par l'institution de sessions extraordinaires consacrées au désarmement et de décennies destinées aux mêmes fins. Nous pensons que, si cette mesure n'était pas prise, l'opinion internationale deviendrait plus sceptique à l'égard des travaux auxquels procèdent le Comité du désarmement et l'Assemblée générale dans ce domaine.

Le PRÉSIDENT (France) : Je voudrais pour un bref instant me donner la parole en tant que représentant de la France. La délégation française tient à exprimer ses regrets en ce qui concerne certains propos tenus au cours de cette séance par le distingué représentant de l'Iran et il est évident qu'elle ne peut les accepter. Le distingué représentant de l'Iran a mis en cause l'attitude du Gouvernement français en des affaires qui relèvent exclusivement de sa souveraineté. La délégation française se réserve le droit de revenir sur ce point pour le cas où ses autorités nationales estimeraient que cela pourrait être utile.

(Le Président)

Je voudrais maintenant passer au point que nous avons examiné tout à l'heure en réunion officielle, à savoir la demande présentée par le Gouvernement suisse en vue de participer aux discussions du Comité. Le document de travail No 29 qui vous a été distribué contient un projet de décision correspondant à cette demande. J'appelle votre attention sur le fait que la participation des Etats non membres dans les groupes de travail sera examinée plus tard. Le projet de décision contenu dans le document de travail No 29 doit, selon la pratique, être lu par la Présidence avant son adoption. Je procède donc à cette lecture :

"En réponse à la demande de la Suisse [CD/154] et conformément aux articles 33 à 35 du règlement intérieur, le Comité décide d'inviter le représentant de la Suisse à participer, au cours de l'année 1981, aux discussions qui auront lieu, aussi bien aux séances plénières qu'aux réunions officielles du Comité, sur les questions relatives à des arrangements internationaux efficaces pour garantir les Etats non dotés d'armes nucléaires contre le recours ou la menace de recours aux armes nucléaires et celles relatives aux armes chimiques.

La décision à prendre sur la participation aux réunions des deux groupes de travail spéciaux chargés de ces questions sera communiquée ultérieurement."

Il n'y a pas d'objection ni d'observation, je constate donc notre consensus sur cette décision.

Il en est ainsi décidé.

Nous avons prévu de tenir aujourd'hui une réunion officielle pour examiner les propositions présentées en vue de la création d'autres groupes de travail spéciaux sur les points 1 et 2 de l'ordre du jour du Comité, et pour examiner également l'opportunité de créer d'autres organes subsidiaires. Il est maintenant trop tard pour commencer l'examen de ce point. Aussi, la Présidence suggère-t-elle, et vous trouvez cette suggestion dans le document officiel qui vous a été distribué aujourd'hui, de tenir une réunion officielle du Comité pour procéder à un examen de cette question lundi prochain à 15 h 30. Le calendrier distribué auquel je me réfère ne donne, bien sûr, que des indications et nous pouvons l'ajuster en fonction de l'avancement des travaux. Je souhaiterais savoir si cette proposition d'une réunion officielle pour un échange de vues sur les propositions que nous connaissons, un examen de ces propositions que nous n'avons pas encore entrepris, recueille l'accord du Comité.

Il en est ainsi décidé.

La prochaine séance plénière du Comité se tiendra donc mardi 24, à 10 h 30.

La séance est levée à 12 h 40.